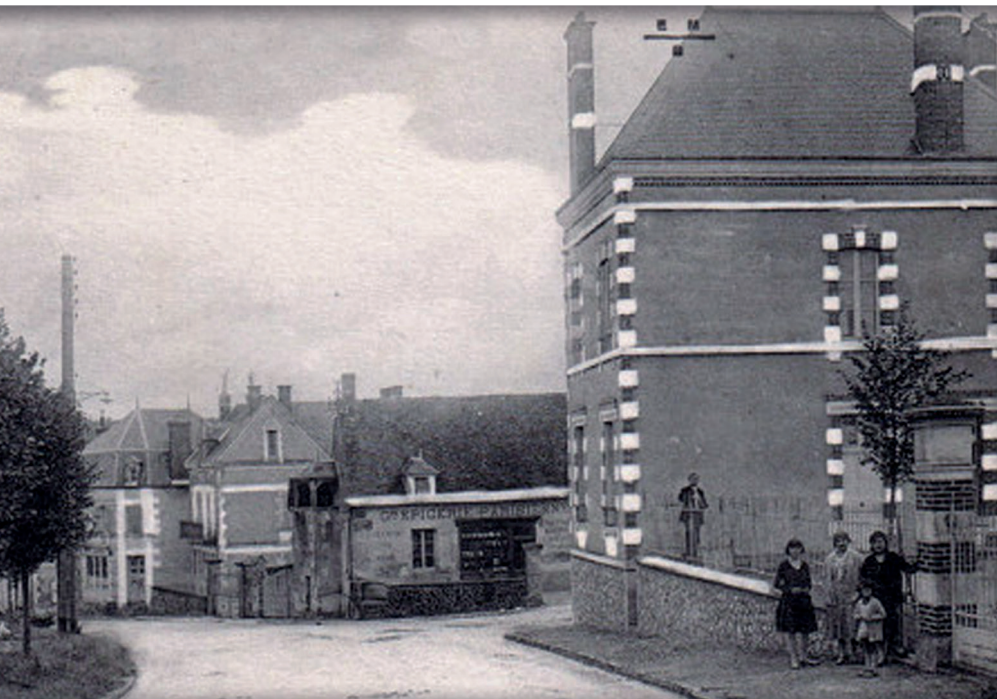


Bulletin de la vie communale

Veauques

Juillet 2019

N°12





Valgiciennes, Valgiciens, Chers Administrés,

Cinq années se sont déjà écoulées depuis le début de ce mandat qui a débuté le 5 avril 2014. Le temps du **bilan** est venu car dès le 1^{er} septembre 2019, la période de réserve préélectorale s'installera et la discrétion des élus sera de rigueur, quel que soit leur choix de poursuivre ou non !

Ce douzième bulletin est donc le **dernier de la municipalité en place**. La vie communale ne va pas pour autant s'arrêter, les travaux débutés s'achèveront et le fonctionnement général suivra son cours. Vous trouverez en pages intérieures un point financier global sur 5 ans.

Pour une nouvelle équipe municipale, le premier budget est une initiation à la comptabilité publique. Les éléments de dépenses courantes de l'année précédente sont repris, le programme d'investissements est limité faute de subventions mobilisables en cours d'année. Ce sont les choix du conseil municipal sortant qui marquent cette première année de mandat. Après un an de recul, les projets se dessinent, les moyens financiers se précisent et imposent des **limites** aux envies de la municipalité en place.

Les principaux éléments de la profession de foi émise par notre équipe lors de la campagne des municipales de 2014, ont été suivis :

- **Information des habitants** par la rédaction d'un bulletin municipal et la création d'un site internet. Le «*livret d'accueil des nouveaux habitants*» comprenant des informations pratiques et utiles à tous, est en cours de rédaction, il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres au dernier trimestre 2019 ;

- **Maintien des activités médicales et services** avec le réaménagement de la mairie en commun avec l'agence postale communale et la rénovation de l'ancienne poste en cabinet de santé permettant des soins infirmiers, de pédicurie, d'ostéopathie, de suivi de grossesse et de sophrologie ;

- **Economies d'énergie** par l'isolation des bâtiments communaux et le changement des fenêtres à la mairie et à l'école, la rénovation de l'éclairage public avec le remplacement de tous les luminaires vétustes ;

- **Sollicitation de subventions** pour les projets qui pouvaient en bénéficier ;

- **Fiscalité acceptable**, les taux n'ayant augmenté que pour contribuer au financement du cabinet médical.

Ce qui avait été annoncé, a été fait dans la mesure des finances disponibles, des possibilités politiques et techniques. Il peut vous sembler particulier d'évoquer l'aspect «politique» pour notre petite commune. Cependant Veaugues, forte de ses 650 habitants, est un bourg indéniablement structurant de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire car il comprend tous les commerces et services. Leur maintien est un **enjeu prioritaire**. Inscire la commune dans toutes les opérations permettant son **développement** et saisir les **opportunités** est indispensable. Pour se faire, les élus dont le maire principalement, doivent pouvoir y consacrer du temps, de l'énergie, montrer que la commune tient

une place importante sur le territoire. Nombreuses sont les réunions de **concertation** avant d'aboutir ! C'est ça la politique locale, rien à voir avec la politique politicienne et ses clivages.

Le rôle des adjoints est également essentiel au quotidien. Chacun dans sa délégation se charge des aspects opérationnels : travail en commission avec les conseillers municipaux, établissement de devis et organisation de chantiers.

Il reste fort à faire pour que ce **nouvel élan impulsé**, perdure et que se maintienne le bien-vivre à Veaugues. Des discussions sont notamment en cours avec la Maison de Santé de Sancerre pour le développement de la **téléconsultation** et attirer de nouveaux **généralistes**.

Le cœur de bourg ne demande qu'à battre plus vivement avec la réouverture du bar-tabac-journaux-jeux prévue le 3 septembre. Le déplacement de la **bibliothèque municipale** vers le **site des Hospices** recentrera cette activité dès la rentrée dans un espace plus adapté aux animations culturelles. Un accès internet pour tous y sera réfléchi pour répondre au mieux aux besoins. Une maison des associations pourrait trouver sur ce site un abri...

Les services à la population seront étoffés dès début septembre par une permanence de l'assistante sociale de secteur, au cabinet médical, le jeudi matin.

La qualité du **terrain de foot** est appréciée des amateurs. Les installations ne sont plus utilisables sans réhabilitation. Un projet sera déposé auprès de la Ligue et de l'Etat pour que Veaugues puisse garder une place au sein du club intercommunal et surtout pour que les jeunes de l'école de football et l'équipe féminine viennent y jouer.

Un dossier d'amélioration de la **téléphonie mobile** a été déposé en préfecture. Les sites prioritaires seront prochainement connus.

Le **réseau d'eau potable** a vécu, son renouvellement est la seule solution pour limiter les pertes de 60 % du volume acheté. C'est un chantier colossal au montant pharaonique ! Préalable incontournable aux travaux de réfection de voirie, ce sujet sera une préoccupation majeure en anticipation du transfert de cette compétence à la Communauté de communes. La question de la délégation à un prestataire spécialisé se posera car la gestion en régie du service se complexifie. Les tarifs devront cependant demeurer raisonnables pour que les factures soient payées.

Les projets ne manquent pas, d'autres peuvent émerger, Veaugues aura besoin de toutes les bonnes volontés pour les porter.

Les agents communaux ont su s'adapter aux conditions nouvelles d'exercice de leurs missions.

Le conseil municipal se joint à moi pour les remercier de leur implication quotidienne au service de la population, vous remercier de la confiance que vous avez su nous témoigner lors de ce mandat et vous assurer de nos souhaits les meilleurs pour l'avenir.

Le Maire
Sophie Chestier

Séance du 25/01/2019

- **Pertes sur créances irrécouvrables** : suite aux décisions de tribunal concernant 3 dossiers d'effacement de dettes, il est nécessaire d'enregistrer 1205,94 € en pertes irrécouvrables sur le budget de l'eau et de l'assainissement.
- **Réparation du mur des Hospices** : le mur d'entrée du site des hospices doit être sécurisé, le devis de l'entreprise Thiot est accepté pour un montant de 865 €.
- **Contrat de maintenance informatique** : le contrat est renouvelé avec Médiaself pour un montant de 550 € TTC.
- **Travaux sylvicoles** : les devis ONF portant sur la préparation du sol et la plantation en cèdres sont acceptés pour un montant de 13 035 € sous réserve de recettes suffisantes de vente de bois et de subventions.
- **Etude patrimoniale sur le réseau d'eau** : un complément d'analyses est indispensable à la détection de plastiques relargués dans l'eau par une partie du réseau en PVC des années 70. Une détection nocturne de fuites sera également organisée et une injection d'hélium. Le tout constitue un devis accepté à 21 920 €. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau.
- **Location** : un gestionnaire de patrimoine souhaite créer son entreprise et occuper un bureau sur le site des Hospices, à côté des locaux loués au cabinet d'avocat et de juriste. Le loyer proposé s'élève à 150 € dont 25 € de charges.

Séance du 01/03/2019

- **Avancement de grades** : compte tenu de l'ancienneté acquise par les agents, l'avancement est accepté pour les grades d'adjoint administratif principal de deuxième classe en première et d'ATSEM principal de deuxième classe en première.
- **Transfert de la compétence eau et assainissement** : malgré la nécessité de travaux coûteux sur le réseau d'eau et la station d'épuration, le transfert est refusé faute d'anticipation et reporté à 2026, le temps d'élaborer un programme d'interventions et d'emprunts sur ce sujet crucial.
- **Projet Plan de Paysage** : le projet est accepté car porte sur le cadre de vie et est présenté comme n'imposant aucune obligation réglementaire ni contrainte de mise en œuvre. Les actions qui en découleront, sont indicatives et de plusieurs niveaux.
- **Fusion des syndicats de transport de Léré et de Sancerre** : la fusion est acceptée sous réserve du maintien d'un service administratif d'aide

aux familles pour les inscriptions qui doivent être faites par internet. La question du service public est posée, les familles ne disposent pas toutes d'un accès et ne sont pas obligatoirement en capacité de réaliser toutes les manipulations demandées.

Séance du 05/04/2019

- **Budget communal** : l'exercice 2018 affiche en fonctionnement un excédent de 88 839 € qui permet de couvrir les besoins en investissements de cette même année. Les taux d'imposition sont maintenus compte tenu de ces bons résultats. Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à 684 188 € en fonctionnement et pour l'investissement à 279 303 €.
- **Les projets pour 2019** : mise en accessibilité de l'église, de la salle des fêtes et de la bibliothèque pour 51 600 €, rénovation de l'éclairage public pour 7 800 €, travaux de voirie pour 12 000 €, école numérique pour 2 000 €, toiture de l'église et mise aux normes électriques du clocher pour 10 000 €, wifi public à étudier pour bénéficier des 15 000 € de l'Europe, téléconsultations médicales pour 24 000 € répartis sur 4 années.
- **Budget eau et assainissement** : compte tenu des réparations nombreuses dues aux fuites sur le réseau, l'exercice 2018 est en déficit de 26 356 €. Le budget prévisionnel s'équilibre à 223 045 € en exploitation et 154 154 € en investissement. Des travaux sont engagés au château d'eau et sur le réseau. Un complément à l'étude patrimoniale est nécessaire pour un montant de 26 000 €. A l'issue de cette étude, des priorités d'intervention se dégageront et des travaux d'envergure pourront être programmés.
- **Projet éolien Nordex** : avis défavorable 6 voix contre et 5 voix pour, à bulletin secret.
- **Réunion d'information assurance dégâts des eaux** : le 25/04 à 11 h 30 en salle des fêtes.
- **Cubage des affouages** : le 24 avril à 18 h 30 sur place.

Séance du 17/05/2019

- **Pertes sur créances irrécouvrables** : suite aux décisions de tribunal concernant un dossier d'effacement de dettes, il est nécessaire d'enregistrer 1355,91 € en pertes irrécouvrables sur le budget de l'eau et de l'assainissement.
- **Informations communales** : le conseil opte pour l'application Illiwap pour informer les habitants d'événements, coupures d'eau, alertes météo et autres. Le téléchargement sur smartphone est gratuit pour les habitants. Les informations

sont reçues par notification. Le coût annuel est de 120 euros TTC, inscrit en fonctionnement. Des documents distribués en boîtes aux lettres donneront la marche à suivre pour recevoir les messages.

- **Eclairage public** : devis d'un montant de 1607,54 € HT, accepté pour la mise en place d'un candélabre solaire au carrefour de Voisy pour sécuriser l'arrêt de car.
- **Equipe cuisine de la salle des fêtes** : l'achat d'un four multifonctions d'occasion est accepté pour un montant de 2500 € TTC.
- **Fonds de Solidarité Logement** : une participation d'un montant de 500 € sera réglée au Conseil Départemental.

Séance du 28/06/2019

- **Composition du conseil communautaire** : c'est l'accord local mentionnant 46 délégués sans représentation à 4 délégués, qui a été choisi. Cette composition permet d'atténuer les différences entre les communes qui ont plus de 900 habitants et donne 3 délégués à St Satur, Sancerre et Boulleret, 2 à Léré, Belleville-sur-Loire, Savigny-en-Sancerre et Bannay. Les 29 autres communes dont Veaugues, ont dans ce cas de figure, 1 délégué.
- **Alarme anti-intrusion au château d'eau** : suite à un contrôle, l'ARS a demandé la mise en place d'un système sécurisant l'accès au site. Le devis d'installation de 1863 € est validé. Des travaux de rénovation du site ont été entrepris en début d'année. Toutes les prescriptions de l'ARS ont été respectées, le château d'eau est en adéquation avec la réglementation en vigueur.
- **Travaux forestiers** : le montant de la préparation du sol et la replantation des parcelles de pins exploitées, s'élève à 13 000 €. Une subvention de 40 % du montant sera demandée à l'Etat par l'intermédiaire de l'ONF.
- **Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable** : 8 points ont été repérés par corrélation acoustique dans le cadre de la deuxième phase de l'étude patrimoniale. Les devis de réparation sont acceptés pour un montant total de 9550 €. Ces travaux seront entrepris dans la limite des crédits affectés en investissement et fonctionnement.
- **Fête Nationale du 14 juillet** : défilé motorisé des sapeurs-pompiers du centre de secours suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité sur la Place du 11 novembre 1918, Bal et buvette des pompiers à partir de 20 h, feu d'artifice autour de l'église à 22 h 30.

Les grandes lignes du Conseil Communautaire Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Communication

La CDC dispose d'une page facebook (<https://www.facebook.com/Communaute-de-Communes-Pays-Fort-Sancerrois-Val-de-Loire>). Le forum des Associations se transforme en «Fête des Associations» en une seule date et sur un même lieu pour l'ensemble du territoire : 7 septembre 2019 à Menetou-Râtel.

Culture

Le réseau informatisé des bibliothèques est étendu aux structures de Veaugues et Vailly-sur-Saône. L'équipement informatique a été renouvelé. La saison culturelle est lancée avec des événements sur l'ensemble du territoire. Le programme est disponible sur le site internet de la communauté.

Aménagement du Territoire

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, bénéficiera d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50 % soit 188 000 €, accordée en session de juin 2019. L'appel d'offre pour le recrutement du bureau d'études sera lancé prochainement pour un démarrage d'opération en octobre. Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, est

en cours d'élaboration sur le territoire du Pays Sancerre Sologne. La phase à l'étude est celle qui permettra de fixer les orientations politiques de développement. Un registre d'expression est tenu à disposition des habitants en mairie de Sancerre, Léré et Vailly. Un Plan de Mobilité Rural est échafaudé sur le territoire du Pays Sancerre Sologne. Un programme d'actions concrètes sera proposé aux habitants pour faciliter les déplacements, encourager les initiatives collectives et proposer des services de proximité.

Développement économique

Une permanence est organisée tous les mardis par Initiative Cher qui accompagne les entreprises du territoire. La CDC apporte une aide financière aux très Petites Entreprises. La reprise du café de la Place de Veaugues a bénéficié de 3 000 € pour l'achat de petits matériels.

Tourisme

La piscine de Saint Satur gérée par la communauté est ouverte du 29/06 au 01/09/2019. Le site de la Balance sur les communes de

Jars et Le Noyer est ouvert avec camping, gîte d'étape et bar-restaurant.

Accueils de loisirs

Les sites de Sancerre, St Satur et Vailly offrent aux 3/12 ans des activités jusqu'au 9 août. Les «jeux d'été en Berry» sont ouverts aux plus grands, de 12 à 17 ans et sont organisés du 15 au 19 juillet puis du 22 au 26 juillet au mille-clubs de St Satur.

Action Sociale

Une étude concernant l'accès aux services et aux droits sur le territoire a fait l'objet de réunions publiques. Le résultat de ces discussions mènera à un plan d'actions appelé Convention territoriale Globale en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental.

Travaux

Le sol du gymnase communautaire de Vailly présente des défauts de conception. Son changement est prévu cet été, un mois de travaux est nécessaire. Les clubs sportifs de Vailly sont invités à suspendre leurs activités sur cette période.

RPI Veaugues Jalognes Vinon / Les chiffres du RPI

Répartition des frais scolaires 2017 - 2018

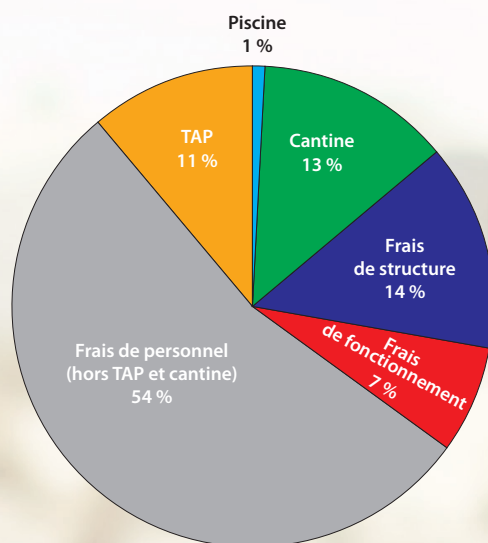
Communes	Nombre d'enfants inscrits au RPI	Répartition au prorata du nombre d'enfants
VEAUGUES	41	52 268,44 €
VINON	8	10 198,72 €
JALOGNES	17	21 672,28 €
GARDEFORT	7	8 923,88 €
Autres communes hors RPI	8	10 198,72 €
	81	113 460,75 €

Le coût de scolarité des enfants des autres communes hors RPI est réparti à part égale entre les 4 communes du RPI. Soit pour Veaugues, un coût total de 54 818,12 €.

Détail des frais scolaires 2017-2018

Frais de structure	15 043,87 €
Frais de fonctionnement	8 166,81 €
Frais de personnel (hors TAP et cantine)	61 261,13 €
TAP	12 676,63 €
Piscine	1 382,00 €
Cantine	14 930,31 €
	113 460,75 €

Répartition des frais du RPI Année scolaire 2017-2018



Total des frais : 113460,75 € - Nombre d'élèves : 81 - Soit un coût par élève de 1400,75 €

Les chiffres du mandat

De 2014 à 2018, les dépenses de fonctionnement du budget communal ont été réduites pour financer des investissements dont certains ont pu bénéficier de subventions. Les recettes sont limitées et proviennent des impôts locaux pour plus de la moitié.

Le budget «eau et assainissement» a fait l'objet de 30 000 € annuels de réparations et d'équipements nouveaux. Une étude «loi sur l'eau» a permis de pérenniser l'usage de la station d'épuration et la révision du schéma directeur de l'assainissement collectif a clarifié la situation réglementaire du réseau. L'étude patrimoniale conduite sur le réseau d'eau potable sera clôturée par une programmation de travaux de rénovation d'envergure pour lutter contre les fuites. La problématique des impayés reste le point noir de ce budget annexe.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Investissements 2014

	<u>Réalisé</u>	<u>Subvention reçue</u>
Logiciel informatique	2 343,60 €	
Banc TAP	285,98 €	
Remplacement circulateur Salle des Fêtes	544,80 €	
Honoraires PACT	4 432,87 €	2 440,00 €
	7 607,25 €	2 440,00 €

Investissements 2015

	<u>Réalisé</u>	<u>Subvention reçue</u>
Logiciel informatique	2 343,60 €	
Isolation combles salle des fêtes et école	1 074,60 €	
Déménagement APC - Travaux Mairie	18 107,11 €	13 610,00 €
Ordinateur portable et imprimante	1 581,42 €	
Eclairage public (armoires électriques)	5 430,33 €	
	28 537,06 €	13 610,00 €

Investissements 2016

	<u>Réalisé</u>	<u>Subvention reçue</u>
Eclairage public	7 795,97 €	
Couverture église	6 301,20 €	
Tables et bancs de pique-nique	3 866,40 €	
Borne électrique commerçants	2 422,80 €	
Aspirateur	332,33 €	
	20 718,70 €	- €

Investissements 2017

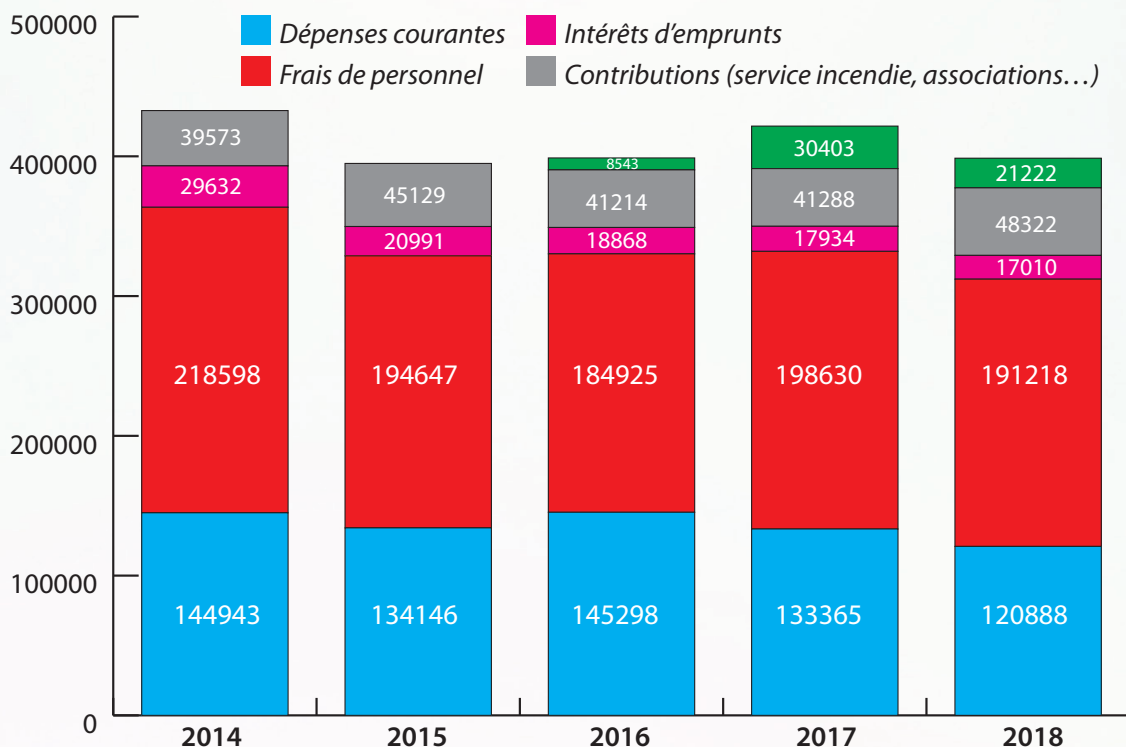
	<u>Réalisé</u>	<u>Subvention reçue</u>
Cabinet médical	139 962,98 €	76 468,66 €
Etude zéro-phyto	4 640,00 €	3 240,00 €
Interphone portillon école	2 941,05 €	1 000,00 €
Enceinte amplifiée	1 896,00 €	
Matériel espaces verts	1 834,75 €	
Eclairage public	1 221,68 €	
Poteau voirie	815,76 €	
Réseau électrique	1 677,28 €	
	154 989,50 €	80 708,66 €

Investissements 2018

	<u>Réalisé</u>	<u>Subvention reçue</u>
Etude zéro-phyto	6 960,00 €	4 860,00 €
Cabinet médical	3 148,76 €	
Micro tracteur + matériel divers espaces verts	29 038,68 €	12 473,58 €
Ecole : menuiseries, plafond, sol	37 317,17 €	14 948,00 €
Eclairage public	5 291,35 €	
Site internet	2 760,00 €	
Aménagement cheminement église	3 753,24 €	
Aménagement rue de la gare + signalisation	7 414,68 €	2 913,90 €
Travaux route d'Epignol	23 785,20 €	3 760,00 €
Participation travaux voirie commune Neuvy	2 349,60 €	
Matériel divers (vidéoprojecteur, aspirateur...)	1 092,13 €	
	122 910,81 €	38 955,48 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses courantes	144 943	134 146	145 298	133 365	120 888
Frais de personnel	218 598	194 647	184 925	198 630	191 218
Intérêts d'emprunts	29 632	20 991	18 868	17 934	17 010
Contributions (service incendie, associations...)	39 573	45 129	41 214	41 288	48 322
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	432 746	394 913	390 305	391 217	377 438
Amortissements des investissements			8 543	30 403	21 222
TOTAL DÉPENSES	432 746	394 913	398 848	421 620	398 660



EVOLUTION ENTRE 2014 ET 2018

Les résultats excédentaires ont été obtenus par une baisse globale des dépenses.

En ce qui concerne les dépenses courantes, des économies ont été réalisées notamment au niveau des assurances par renégociation des contrats, ainsi que sur les locations de matériel.

L'isolation des combles de l'école et de la salle des fêtes a permis des économies de combustibles.

Les frais de personnel ont également diminué, le plateau technique communal est passé de 12 agents en 2014 à 6 agents à ce jour. Néanmoins le temps de travail global n'a que peu diminué passant de 6,37 équivalents temps plein en 2014 à 6,13 en 2018.

Les modifications ont été les suivantes :

- départ en retraite du garde champêtre et d'un agent d'entretien,
- démission de l'agent administratif en charge de l'agence postale et de la secrétaire,
- licenciement d'un agent d'animation suite à inaptitude physique,
- fins de contrats CDD liés à l'école : accompagnement car, TAP...,
- embauche d'une secrétaire et d'un agent administratif et technique.

Les intérêts des emprunts sont en baisse également car progressivement la commune se désendette.

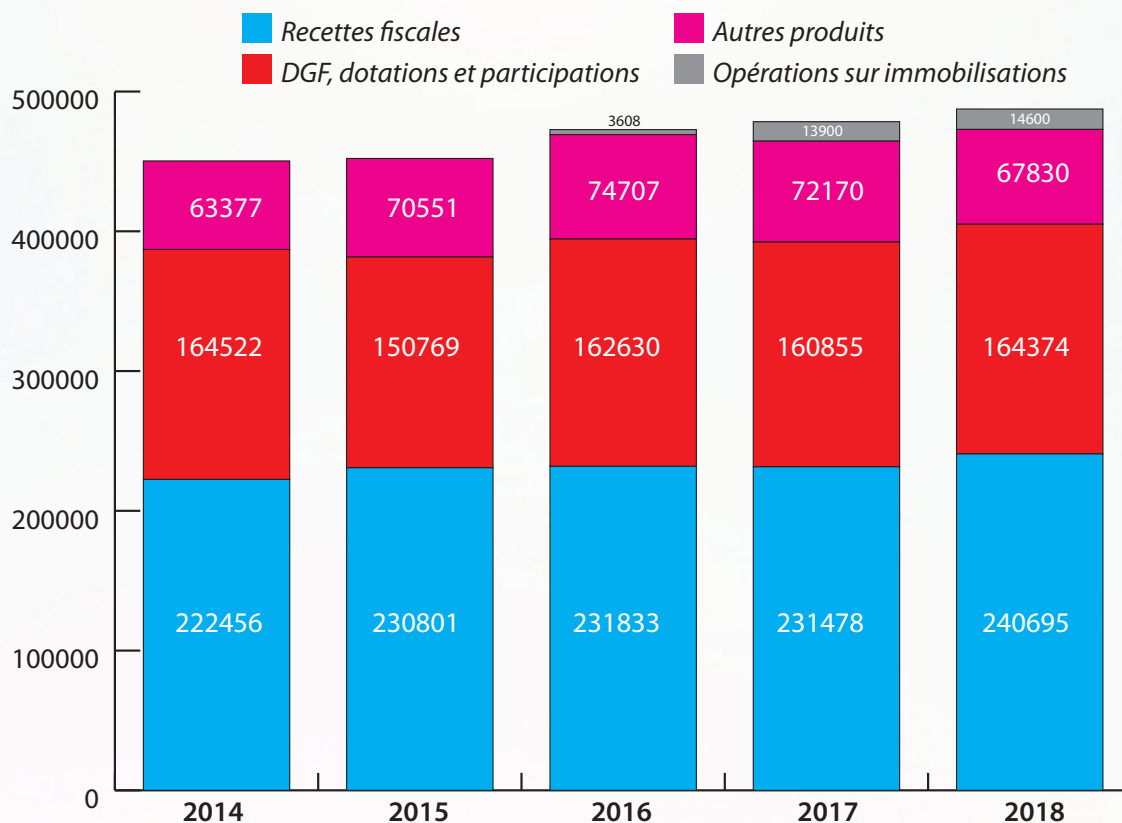
Les autres charges sont relativement constantes.

En 2018, les dépenses réelles s'élèvent à 562 € par habitant, alors qu'au niveau national elles s'élèvent à 704 € par habitant pour les communes de même catégorie démographique et à 929 € par habitant au niveau départemental.

En 2014, les dépenses réelles s'élevaient à 635 € par habitant pour la commune de Veaugues et à 777 € pour le département.

ÉVOLUTION DES RECETTES

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fiscales	222 456	230 801	231 833	231 478	240 695
DGF, dotations et participations	164 522	150 769	162 630	160 855	164 374
Autres produits	63 377	70 551	74 707	72 170	67 830
TOTAL PRODUIT RÉELS	450 355	452 121	469 170	464 503	472 899
Opérations sur immobilisations			3 608	13 900	14 600
TOTAL PRODUITS	450 355	452 121	472 778	478 403	487 499



Les recettes fiscales composées essentiellement des taxes foncières et d'habitation sont en hausse. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des bases locatives, les taux n'ayant été augmentés qu'une seule fois en 6 ans pour participer au financement du cabinet médical.

Les taxes locales restent inférieures au taux moyen national constaté :

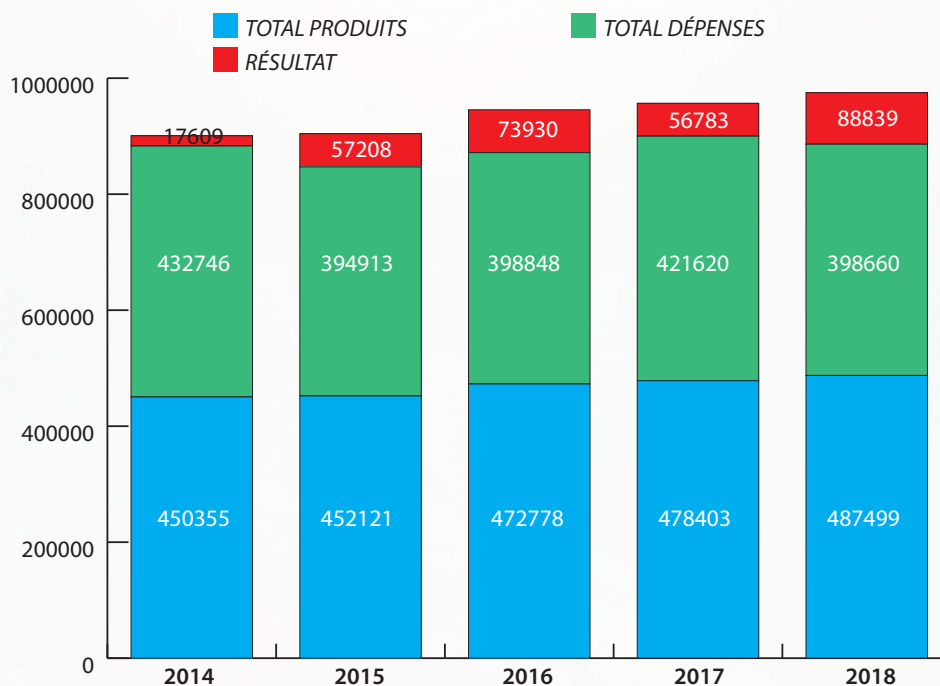
	Taux national moyen	Taux commune en 2018
Taxe d'habitation	24,54 %	20,18 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,19 %	13,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,67 %	28,11 %
Cotisation foncière des entreprises	26,43 %	25,09 %

Les dotations de l'Etat (DGF et autres) restent à un niveau constant, ainsi que les autres recettes de la commune composée des ventes de bois, des revenus des immeubles, des ventes de tickets de cantine et de garderie ainsi que la participation du budget de l'eau pour la mise à disposition du personnel.

En 2018, le montant des recettes réelles s'élève à 699 € par habitant, contre une moyenne nationale à 905 € par habitant pour les communes de même catégorie démographique et à 1133 € par habitant en moyenne départementale (661 € en 2014 pour la commune contre 927 € au niveau départemental).

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL PRODUITS	450 355	452 121	472 778	478 403	487 499
TOTAL DÉPENSES	432 746	394 913	398 848	421 620	398 660
RÉSULTAT	17 609	57 208	73 930	56 783	88 839



ANALYSE FINANCIERE

1 - La capacité d'autofinancement (CAF)

C'est la possibilité financière de la commune à rembourser ses emprunts et à investir.

C'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de l'année.

Si la capacité d'autofinancement est inférieure au montant du capital des emprunts à rembourser, la commune n'est pas en mesure d'investir. Des résultats positifs sont impératifs pour y parvenir.

Evolution de la capacité d'autofinancement

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles	450 355	452 121	469 170	464 503	472 899
Dépenses réelles	432 746	394 913	390 305	391 217	377 438
Capacité d'autofinancement (CAF)	17 609	57 208	78 865	73 286	95 461
Remboursement en capital des emprunts	44 279	41 081	41 417	41 993	37 833
Capacité d'autofinancement nette	- 26 670	16 127	37 448	31 293	57 628

La capacité d'autofinancement négative ne permettait pas le financement de nouveaux investissements d'où le recours à l'emprunt nécessaire. Aujourd'hui la capacité d'autofinancement positive permet de projeter de nouveaux investissements sans endettement supplémentaire.

En 2018, la capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 137 € par habitant, contre 202 € par habitant au niveau national pour les communes de même catégorie démographique et 204 € par habitant en moyenne départementale (en 2014, pour la commune 26 € par habitant contre 150 € au niveau départemental).

2 - Financement des investissements

Pour investir la commune dispose de plusieurs ressources : le remboursement partiel de la TVA des investissements de l'année précédente, les subventions, l'autofinancement ou le recours aux emprunts.

La renégociation d'un emprunt en 2014 a permis de réaliser de nouveaux emprunts sans augmenter l'endettement de la commune et le montant des annuités de remboursement.

Cette opération a permis le financement de premiers investissements en 2014 et 2015 car la commune n'avait pas de capacité d'autofinancement.

Un nouvel emprunt a été contracté pour le financement du cabinet médical en 2017, permettant ainsi de réaliser des projets importants sans utiliser totalement la capacité d'autofinancement de la commune.

Les subventions sollicitées par la commune ont également contribué largement au financement des investissements.

3 - Endettement

Total capital emprunts à rembourser au 31 décembre de chaque année

	2014	2015	2016	2017	2018
N°13 - Investissements 2002 - 70 000	9 387,58	3 253,66			
N°15 - Travaux de voirie - 98 000	44 831,37	37 993,91	30 914,40	23 584,28	15 994,97
N°14 - Travaux d'équipement - 127 000	61 955,22	55 413,57	48 559,89	41 379,29	33 856,17
N°19 - Aménagement bourg - 400 000	347 500,01	335 787,28	323 259,92	310 197,69	296 578,15
N°21 - Travaux de voirie - 50 000	33 282,07	23 358,70	13 156,57	2 667,85	
N°323524 - Travaux - 25 000		24 629,00	23 128,37	21 605,12	20 058,43
Cabinet médical - 80 000				77 591,09	72 723,20
TOTAL ENCOURS DE DETTES	496 956,25	480 436,12	439 019,15	477 025,32	439 210,92

Grâce à la renégociation courant 2014 du prêt de 400 000 €, les nouveaux emprunts contractés n'ont pas alourdi la dette de la commune. Ils ont été souscrits à un moment où d'autres se terminaient.

En 2018, la dette de la commune s'élève à 634 € par habitant contre 666 € par habitant au niveau national pour les communes de même catégorie démographique, et 849 € par habitant en moyenne départementale (en 2014, pour la commune 728 € contre 709 € au niveau départemental).

Montants des annuités remboursées chaque année (capital + intérêts)

	2014	2015	2016	2017	2018
Régularisations écritures antérieures	9 850,04				
N°13 - Investissements 2002 - 70 000	6 739,40	5 827,24			
N°21 - Travaux de voirie - 50 000	10 745,76	10 745,76	10 745,76	10 745,76	2 686,44
N°15 - Travaux de voirie - 98 000	8 424,49	8 424,49	8 424,49	8 424,49	8 424,49
N°14 - Travaux d'équipement - 127 000	9 496,91	9 496,91	9 496,91	9 496,91	9 496,91
N°19 - Travaux de voirie - 400 000	28 654,40	26 643,48	26 434,84	26 434,84	26 434,84
N°323524 - Travaux - 25 000		934,20	1 868,40	1 868,40	1 868,40
Cabinet médical - 80 000				2 956,76	5 913,52
TOTAL	73 911,00	62 072,08	56 970,40	59 927,16	54 824,60

La réalisation de nouveaux emprunts n'a pas augmenté le montant des annuités supportées par le budget de la commune.

Capacité de la commune à rembourser sa dette

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours dette / CAF	28,22 années	8,4 années	5,57 années	6,51 années	4,6 années

Ce ratio est calculé en divisant le montant des encours de dettes au 31/12 par la capacité d'autofinancement de l'année.

Il permet de définir le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser ses dettes à partir de ses excédents de fonctionnement.

Pour le Trésor Public ce ratio ne devrait pas excéder 6 années, au-delà la situation financière de la commune n'est pas considérée comme saine. En 2018, la moyenne nationale des communes de même catégorie se situe à 3,29, la moyenne départementale à 4,16 (en 2014, pour la commune 28,22 contre 4,71 au niveau départemental).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La nouvelle OPAH est lancée depuis le 1^{er} avril 2019 sur le territoire du syndicat de Pays Sancerre Sologne dont la commune de Veaugues fait partie.

Les propriétaires occupants ou bailleurs de la commune peuvent bénéficier d'aides financières, de 25 à 70% du montant TTC, sur des travaux de rénovation de leur maison sous réserve d'être éligibles selon les critères de l'ANAH. Pour tester l'éligibilité qui dépend des revenus, il existe un site : www.monprojet.anah.gouv.fr, le résultat est immédiat.

Les travaux ne doivent pas avoir commencé pour bénéficier d'aides, les opérations commerciales d'isolation à 1€ peuvent compromettre l'attribution de financements, notamment en ce qui concerne les changements de fenêtres.

La commune de Veaugues est partenaire privilégié de cette nouvelle OPAH, dans un volet d'aide supplémentaire accordée sur l'acquisition d'un bien vacant depuis longtemps, en vente ou non. Ce sont 5 000 € qui peuvent être attribués aux bénéficiaires d'aides de l'ANAH.

Pour tout renseignement, contacter Emmanuelle HELIARD, chargée de mission OPAH au 02 48 73 99 01.



«La Pellicule ensorcelée», œuvre artistique dévoilée le 2 juillet

Initiée par l'association des Pep18, en partenariat avec la Maison de la Culture de Bourges, cette réalisation artistique s'ancre dans une volonté d'impulser une dynamique créative au sein du foyer d'hébergement.

Cette initiative culturelle intitulée «La Pellicule ensorcelée» regroupe différents projets portés par l'établissement de Veaugues et encadrés par l'artiste Bruno Bouchard.

La première intervention de Bruno Bouchard consistait à travailler sur une pellicule de film au cours d'atelier de grattage, de dessin sur cette matière devenue de plus en plus rare avec le passage au numérique.

Le deuxième volet de cette rencontre autour du cinéma, s'est conclu par la réalisation d'une fresque pelliculaire. Celle-ci a été réalisée par les résidents et les enfants en classe de grande section-CP de l'école de Veaugues. Munis de pinceaux, peinture et tabliers, ils se sont appliqués à remplir les espaces vierges de la pellicule.

Le rendu final de cette création a été dévoilé le 2 juillet sur le site des hospices de Veaugues.

Une ambiance très festive régnait sur le site, les résidents des foyers de Veaugues et de Vierzon, les enfants de l'école de Veaugues et quelques habitants ont pris les pinceaux pour compléter la fresque au gré de leur imagination, sous l'œil attentif de l'artiste Bruno Bouchard.

Pour agrémenter cet après-midi «The Riots», groupe de musiciens reggae accompagnait les artistes en herbe.

L'après-midi s'est terminé par un cocktail offert par la municipalité. Ce premier projet culturel partagé entre les résidents du foyer, les enfants et les habitants fut une réussite appréciée de tous les participants. Peut-être le début d'une nouvelle histoire pour ce site emblématique de Veaugues.



Manifestations prévues : A vos agendas !

ORGANISATEUR	MANIFESTATION ET DATE
Mairie de Veaugues Maison de la Culture de Bourges Fédération régionale des acteurs culturels et associatifs Direction des Affaires culturelles – PEP 18 Conseil départemental du Cher Crédit agricole Centre Loire	2 juillet ESAT de Veaugues 17h Découverte d'œuvres artistiques 18h/20h Concert de Reggae
Municipalité et Amicale des Sapeurs-Pompiers	Cérémonie du 14 Juillet et bal des sapeurs-pompiers
Festi'Veaugues	4 août - Brocante et Marché du Terroir
APAHS	26 octobre - Marché d'automne
Municipalité	Cérémonie du 11 novembre
Amicale des Sapeurs-Pompiers	7 décembre - Sainte-Barbe

Informations pratiques

Mairie - 02 48 79 24 20
Horaires d'ouverture au public : de 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi

Agence postale communale

02 48 79 26 21 (dans les locaux de la Mairie)
Horaires d'ouverture : de 9 h 30 à 12 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 30 à 12 h 00 le samedi

Bibliothèque – Boîte à livres à la Mairie

Horaires d'ouverture : de 17 h 00 à 18 h 30 le mardi
de 16 h 30 à 17 h 30 le mercredi
de 10 h 00 à 12 h 00 le vendredi
La bibliothèque propose au public de disposer gratuitement des livres dont elle n'a plus l'utilité dans un sac à disposition dans le hall d'entrée de la Mairie, **n'hésitez pas à vous servir sans les ramener !**

Bibliothèque annexe de Veaugues en Mairie de Vinon

Horaires d'ouverture : de 17 h 00 à 18 h 00 les mardi et vendredi

Pharmacie de garde

Un message précisant la pharmacie de garde est affiché à l'entrée de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur son répondeur téléphonique.
Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).
Horaires d'ouverture : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00 les lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00 le jeudi
de 9 h 00 à 12 h 30 le samedi

Déchetterie de Vinon

(<https://horaires-dechetteries.fr/nord-ouest/centre/cher/item/vinon>)
Horaires d'ouverture d'été du 1^{er} mars 2019 jusqu'au 31 octobre 2019 :
de 14 h 00 à 18 h 00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 le samedi
Horaires d'ouverture d'hiver du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 29 février 2020 :
de 13 h 30 à 17 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 le samedi
02 48 79 25 71

Collecte des ordures ménagères

le mardi matin à partir de 6 h 00

Site internet de la commune : www.veaugues.fr

Vivre en bon voisinage

Le registre des personnes vulnérables

L'inscription sur le Registre des personnes vulnérables se fait en Mairie pour toute personne de plus de 65 ans, isolée ou nécessitant une attention particulière.

Cette inscription qui donne lieu à une visite régulière, est gratuite et sans limite de validité quelles que soient les conditions météorologiques.

Cette inscription est bien entendue volontaire.

Information évènement

Par l'application illiwap, la mairie vous informe : coupure d'eau, alerte météo, évènement, ...

1/ Téléchargez, gratuitement, sur votre smartphone, l'application illiwap sur l'App Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android)

2/ Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application (station suivie : veaugues)

3/ Cliquez sur SUIVRE et recevez les informations de la commune directement sur votre smartphone après avoir vérifié l'activation des notifications pour cette application

Et c'est fait, vous recevrez par notification les informations de la commune.



Résultats des élections européennes

34 listes déposées au Ministère de l'Intérieur en France

L'assemblée européenne compte 751 députés pour 28 pays membres.

Il ne restera plus que 705 sièges lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Union.



Listes	Soutien parties politiques	Tête de liste	France	Cher	Veaugues	Nbre sièges
Prenez le pouvoir	Le Rassemblement national	Jordan BARDELLA	23,34 %	27,43 %	23,97 %	23
Renaissance	La République En Marche MoDem	Nathalie LOISEAU	22,42 %	20,23 %	19,01 %	23
Europe-Ecologie	Europe Ecologie Les Verts	Yannick JADOT	13,48 %	9,84 %	7,02 %	13
Union de la Droite et du Centre	Les Républicains	François Xavier BELLAMY	8,48 %	8,48 %	11,57 %	8
La France Insoumise	La France Insoumise	Manon AUBRY	6,31 %	6,85 %	4,55 %	6
Envie d'Europe écologique et sociale	Place Publique et le Parti Socialiste	Raphaël GLUCKSMANN	6,19 %	5,41 %	5,79 %	6
Le courage de défendre les Français	Debout La France	Nicolas DUPONT-AIGNAN	3,51 %	4,07 %	8,26 %	0
Liste citoyenne du printemps européen	Génération.s Dème-Diem 25	Benoît HAMON	3,27 %	2,60 %	3,72 %	0
Pour l'europe des gens contre l'europe de l'argent	Parti Communiste	Ian BROSSAT	2,49 %	4,27 %	4,13 %	0